

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/018/7.1

Feuillet n° 020

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt et un, le 4 mars**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 26 février 2021**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	45
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

## **PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND ; Patrick DELAUGEAS, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

**Suppléant** : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

**Excusés** : Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Marc CHAPON, Mattia TRENTEMONT donne pouvoir à Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI

## **OBJET : Débat sur les orientations budgétaires 2021**

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport sur les orientations budgétaires constitue la première étape. Ce rapport est une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants et doit être établi dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (article 2312-1 du CGCT). Ce rapport donne lieu à un débat.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210304-DE2021018-DE  
Regu le 31/03/2021

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux :

- le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ;
- le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres conseil communautaire ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur EPCI.
- En outre, le troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le document intitulé « **Rapport d'Orientations Budgétaires 2021** » a pour objet de servir de base d'échanges aux élus. Il présente les principaux éléments de contexte et de conjoncture dans les lesquels s'inscrira le budget 2021, l'analyse de la situation financière en fin d'exercice 2020 ainsi que les axes d'orientations proposées par la commission des finances et le bureau pour le budget 2021, les années à venir et les budgets annexes.

M. MOULINIER, accompagné par les techniciens de la collectivité, présente les éléments du rapport sous forme de diaporama.

Un débat s'est instauré au sein de l'assemblée sur la partie orientation.

M. BOUSQUET indique que les orientations listées le sont au titre de toutes les réflexions à engager à l'échelle du territoire en matière financière. Une révision pluriannuelle est présentée et ne suscite pas de remarques particulières par l'assemblée.

**A l'appui des orientations, il propose les orientations –**

M. le Président présente les orientations telles que listées en annexe qui ne soulève pas de remarques de la part de l'assemblée

Les orientations proposées s'inscrivent sur des orientations déclinées en deux étapes :

**1ere étape** : œuvrer sur l'année 2021 sur des orientations et actions destinées à effacer la fragilité

budgétaire intercommunale, structurer et stabiliser la baisse de l'épargne

Objectif 1er : garantir un niveau d'épargne pour ne pas pénaliser l'avenir

**2e étape** : dessiner un projet de territoire avec les commissions thématiques : quel projet intercommunal ? le chiffrer et ensuite échafauder les hypothèses de son financement

Objectif 2 : A moyen terme 2022-2026 : Construire la feuille de route pluriannuelle budgétaire et fiscale au regard du projet de territoire : flécher et financer le projet

Pour mener à bien cet objectif, des actions fortes doivent être lancées pour y parvenir. Le fil conducteur des orientations consiste à agir sur :

- Les principes de constructions budgétaires
- Le formalisme budgétaire

**M. le Président présente le projet décliné en 4 axes :**

AR PREFECTURE

024-200041150-20210304-DE2021018-DE  
Regu le 31/03/2021

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/018/7.1

Feuillet n° 020

Des projets structurants, répartis de façon homogène sur le territoire,

## **I- Une offre économique et une attractivité à offrir :**

### **1. Une valorisation du territoire au travers d'outils économiques et des aides aux entreprises**

- Aider nos entreprises dans leur projet de développement avec l'immobilier d'entreprises : une enveloppe de 120 000 € fléchée au 204,

- Un dispositif d'aide économique

Mise en place de la bourse des locaux vacants, outil au service de la politique foncière intercommunale

### **2. Une offre nécessaire à anticiper au travers d'acquisitions foncières placées aux endroits stratégiques du territoire**

Implantation et créations de zone d'activités aux endroits stratégiques :

- Extension de la zone communautaire des Coudonnies : viabilisation terrains et voirie d'accès pour assurer l'installation d'une entreprise : 900 k€ sur le BA Aménagement - Réflexion à engager sur la requalification de la zone du Coutal

- Regarder la viabilité financière technique et réglementaire d'aménagement de l'échangeur A89

### **3. Un accompagnement des commerces dans leur projet de réhabilitation d'espaces**

- Accompagner la démarche (ex OCMR) /ACP

### **4. Valoriser nos filières et l'enjeu de l'alimentation**

Réflexion sur la mise en place d'un PAT à l'échelle communautaire : phase diagnostic et émergence – Subvention DRAF-stagiaire

## **II- Une attractivité spatiale en matière d'aménagement, d'habitat et de développement durable**

### **1. Une valorisation des bourgs-centres et une redynamisation à l'échelle des centralités bassins de vie**

Démarche « Petites villes de demain »- Renforcement de l'ingénierie au service du projet et de la Redynamisation

### **2. Le déploiement d'une OPAH RU-Programme d'amélioration de l'habitat sur les centralités bassins de vie et dispositifs complémentaires à l'échelle intercommunale : 100 000 € sur année pleine**

### **3. La construction d'une stratégie en urbanisme – Développement passe par une politique de planification volontariste**

- Lancement du PLUi par une ingénierie privée

- Suivre en parallèle la construction du SCOT à l'échelle du pays

- Mise en place des action PCAET

## **III- Une offre de services durables multi générationnels**

### **1. Une offre en équipements répartie de façon homogène sur le territoire**

- Renforcement du pôle technique de Hautefort : acquisition ateliers

### **2. Favoriser l'autonomie en milieu rural**

- Financement du service Aide à Domicile et SPRD

- Démarche qualité recherchée avec le programme aidant /aidé

AR PREFECTURE

024-200041150-20210304-DE2021018-DE  
Reçu le 31/03/2021

### 3. Une offre pour la jeunesse

- Réflexion sur la gestion de la compétence ALSH
- Développement de l'ALSH à BADEFOLS d'ANS

## IV- Consacrer l'espace communautaire comme espace de solidarités et d'implantation de services publics locaux.

### 1. Aménagement de MFS sur le territoire

- sur le maillage de nos bourgs-centres : MFS à Terrasson au sein de la maison communautaire
  - une solution dédiée au territoire : Déploiement d'une offre de service mobile sur le territoire
- Investissement de 70 000 € en projet financés à hauteur de 60 000 €  
Construction d'une ingénierie mutualisée

### 2. Communiquer sur les outils opérationnels liés à la santé

- Renforcement de l'attraction du territoire en matière de santé
- Valoriser les espaces vacants sur la MSR Hautefort

**Vu**, la loi du 6 février 1992,

**Vu** l'ordonnance du 26 août 2005,

**Vu** l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)

**Vu** les travaux de la commission des finances du 09 février 2021

**Vu** les travaux du bureau communautaire du 23 février 2021,

**Vu** le rapport d'orientations budgétaires 2021 annexé aux présentes

**Le conseil communautaire sur proposition de M. BOUSQUET, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACTE** la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021, dont le rapport est annexé à la présente délibération

- **ACTE** la présentation du rapport égalité hommes/femmes

- **AUTORISE** M. le Président à transmettre ce document aux communes membres, à l'insérer sur le site internet.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 05/03/2021

Le Président,

Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20210304-DE2021018-DE  
Reçu le 31/03/2021